



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juillet 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 14, rue Ontaritz, et désigné sous le numéro de lot 4 744 036.

La dérogation vise à autoriser la construction d'un escalier situé en cour avant et conduisant au deuxième étage de la résidence, alors que le règlement exige qu'un escalier situé en cour avant doit conduire exclusivement au rez-de-chaussée. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 9.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25^e jour de juin 2026.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA